



FORCES LMS



PARCOURS JE FAIS EVOLUER MES EQUIPES

32

FORMATIONS VIDEO
de 8 minutes en moyenne



DES APPORTS
THEORIQUES

en format PDF



DES TESTS
DE VALIDATION

pour valider vos acquis



Environ 9 heures
pour se former

PREREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Connaître tous les outils pour former et faire progresser les salariés
- Comprendre l'importance de l'évolution professionnelle des salariés

PUBLIC VISE

- Dirigeants d'entreprises soucieux de faire évoluer le capital humain de leur entreprise
- DRH
- Responsables de formation d'entreprise
- Responsables de centres de formation

EXPERTS FORMATEURS

- Experts en management du capital humain et en création de valeur
- Conseils formation en ressources humaines, en SIRH et en gestion des compétences
- Consultants en management

LES 32 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Je crée plus de valeur avec le capital humain de mon entreprise
- 2/ Je découvre la relation entre les ressources humaines et la philosophie
- 3/ Je développe mon leadership grâce à mon intelligence émotionnelle
- 4/ J'identifie mes comportements gagnants et perdants avec les autres
- 5/ Je délègue pour réussir
- 6/ J'améliore ma posture managériale
- 7/ Je deviens un teambuilder
- 8/ Je crée une équipe qui m'est dévouée
- 9/ Je développe la cohésion et l'esprit d'équipe
- 10/ Je crée un climat de confiance avec mes salariés
- 11/ Je responsabilise mes salariés
- 12/ Je manage positivement mes collaborateurs
- 13/ Je renforce et canalise l'énergie de mon équipe
- 14/ Je motive mes collaborateurs par la reconnaissance
- 15/ Je traite mes collaborateurs comme des clients
- 16/ J'apprends à motiver mes équipes à distance
- 17/ J'évalue les compétences et les performances
- 18/ Je développe les compétences utiles à l'entreprise par la formation
- 19/ J'optimise l'efficacité de la formation
- 20/ J'élabore le plan de formation de l'entreprise
- 21/ Je finance le plan de formation
- 22/ Je gère le plan de formation de l'entreprise
- 23/ Je comprends les avantages des formations internes, je les organise et les gère
- 24/ Je forme mes formateurs internes
- 25/ J'anime et gère un groupe en formation
- 26/ Je mets en place le e-learning dans ma PME
- 27/ J'anime une classe virtuelle
- 28/ J'apprends aux salariés à s'auto-former à titre personnel avec les MOOCs
- 29/ J'inventorie les différentes organisations de formation : présentiel, distanciel, expérientiel, multimodal
- 30/ Organisme de formation, j'intègre le décret qualité et la norme ISO 29990
- 31/ Je décrypte les différents labels de la formation continue
- 32/ Je gère le CPF dans l'entreprise

i Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des quiz de validation de connaissance après chaque module vidéo, avec correction automatique des réponses apportées. Sur option, le candidat peut demander à passer un examen en ligne sous surveillance de webcam.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>